

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **7 décembre 2021** à 19h20 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #3 - Madame Colette Brulotte
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Le siège #2 est vacant.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

Que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent participer à la présente séance par visioconférence, s'ils le désirent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les membres présents forment le quorum. Madame Vicky Giguère, directrice générale, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h20.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance extraordinaire du 9 novembre 2021**
 - 3.2 - Séance ordinaire du 9 novembre 2021**
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 4.1 - Comptes du mois**
- 5 - CORRESPONDANCE**
 - 5.1 - Bordereau des correspondances**
 - 5.2 - Don - Fondation Santé Beauce-Etchemin**
- 6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE**
- 7 - ADMINISTRATION**
 - 7.1 - Formation des élus**
 - 7.2 - Renouvellement du contrat d'assurance de dommages**
 - 7.3 - Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés**
 - 7.4 - Installation d'une tour de communication**
 - 7.5 - Adoption règlement #102-2021 sur la rémunération des élus**
 - 7.6 - Avis de motion règlement sur la taxation et la tarification 2022**
 - 7.7 - Avis de motion Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**
 - 7.8 - Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'OMH**
 - 7.9 - Budget révisé OMH**
 - 7.10 - Calendrier élection partielle**
 - 7.11 - Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**
 - 7.11.1 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**
 - 7.12 - Calendrier des séances du conseil 2022**
 - 7.13 - Audits de conformité adoption du budget et du PTI 2021**
- 8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**
 - 8.1 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022**
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
 - 9.1 - Rapport du directeur incendie**
 - 9.2 - Remboursement frais téléphone cellulaire**
 - 9.3 - Achats radios et contrat de service**
- 10 - VOIRIE**
 - 10.1 - Rapport du chef d'équipe**
- 11 - LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 - Modalité d'ouverture du chalet des loisirs pour la période hivernale**
- 12 - DÉVELOPPEMENT**
- 13 - URBANISME**
- 14 - HYGIÈNE DU MILIEU**
- 15 - VARIA**
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

D'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Suivi du procès-verbal précédent.

2021-12-209

3.1 - Séance extraordinaire du 9 novembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-210

3.2 - Séance ordinaire du 9 novembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2021-12-211

4.1 - Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

QUE la liste des comptes du mois de novembre 2021 présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Comptes à payer	91 612,07\$
Salaires nets	13 273,50\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Lecture de la correspondance est faite par la secrétaire.

2021-12-212

5.2 - Don - Fondation Santé Beauce-Etchemin

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

DE faire un don de 200\$ pour la campagne annuelle 2021-2022 de la Fondation Santé Beauce-Etchemin;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

- Le nouveau préfet de la MRC des Etchemins est le maire de Lac-Etchemin, Monsieur Camil Turmel. Et le préfet suppléant est Monsieur Christian Chabot, maire de Ste-Justine.

- La MRC des Etchemins a affecté 200 000\$ de son surplus accumulé pour diminuer les quotes-parts des 13 municipalités.

7 - ADMINISTRATION

2021-12-213

7.1 - Formation des élus

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

QUE la formation de 6 heures sur l'éthique et la déontologie des élus donnée par la FQM, soit offerte à tous les élus;

QUE les municipalités de Ste-Rose et St-Louis se regroupent afin de diminuer les coûts, soit 2 500\$ plus taxes pour les 2 municipalités;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-214

7.2 - Renouvellement du contrat d'assurance de dommages

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

DE renouveler notre contrat en assurance de dommages avec la Mutuelle des municipalités du Québec au coût total de 23 922.23\$ taxes incluses.

Ce qui inclut l'assurance des biens (bâtiments et contenu), les véhicules et équipements, la responsabilité civile de 2 000 000\$, cyber attaque, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-215

7.3 - Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

DE présenter une demande d'aide financière au programme Nouveaux horizons pour les aînés pour la mise aux normes de l'entrée de l'Âge d'Or de l'édifice municipal.

D'autoriser la directrice générale à présenter la demande et à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-216

7.4 - Installation d'une tour de communication

ATTENDU QUE Sogetel Mobilité projette l'installation de système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague ;

ATTENDU QUE Sogetel Mobilité s'est entendue avec le Groupement forestier du sud de Dorchester Inc. concernant le lot # 6 474 020 sur le rang de la Merisière pour la construction d'une tour de type autoportante de 76 mètres sur son terrain ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure a été suivie en bonne et due forme ;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel Mobilité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

QUE la Municipalité émette un avis favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel Mobilité, et projeté sur le lot 6 474 020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-217

7.5 - Adoption règlement #102-2021 sur la rémunération des élus

ATTENDU que la municipalité désire réviser la rémunération des élus municipaux afin d'établir une rémunération juste et équitable en fonction de leur rôle et de leurs responsabilités;

ATTENDU que le conseil juge opportun de remplacer le règlement numéro 75-2018 afin d'actualiser ledit règlement selon les réalités d'aujourd'hui;

ATTENDU que le projet de règlement a été présenté par l'avis de motion préalablement donné à la séance du conseil tenue le 5 octobre 2021;

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux au moins vingt-et-un (21) jours avant la présente séance régulière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

D'ADOPTER le règlement 102-2021 concernant le traitement des élus municipaux (abrogeant le règlement #75-2018)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LA MAIRESSE VOTE ÉGALEMENT EN FAVEUR DU RÈGLEMENT.

2021-12-218

7.6 - Avis de motion règlement sur la taxation et la tarification 2022

Après dépôt et présentation du projet de règlement # 103-2022.

Le conseiller Monsieur Sylvain Gilbert donne avis qu'un nouveau règlement sur la taxation et la tarification 2022 sera adopté à une prochaine séance.

Avis de motion est par la présente donné par :

Monsieur Sylvain Gilbert

2021-12-219

7.7 - Avis de motion Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur la déontologie en matière municipale oblige toutes les municipalités à adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification, avant le 1er mars 2022.

Après dépôt et présentation du projet de règlement 104-2022 code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague abrogeant le règlement 76-2018

Madame Colette Brulotte, donne avis qu'un nouveau Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera adopté à une prochaine séance.

Avis de motion est par la présente donné par :

Madame Colette Brulotte

2021-12-220

7.8 - Nomination d'un représentant au conseil d'administration de l'OMH

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

De nommer Madame Colette Brulotte, représentante de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-221

7.9 - Budget révisé OMH

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

D'accepter les révisions budgétaires 2021 de l'OMH telles que présentées par la Société d'habitation du Québec au montant de 4 511\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-222

7.10 - Calendrier élection partielle

La date de l'Élection partielle en vue de combler le siège #2 est fixée au 27 février 2022.

2021-12-223

7.11 - Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent

constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-224

7.11.1 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2021-12-222, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

D'AFPECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1000\$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-225

7.12 - Calendrier des séances du conseil 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

11 janvier	3 mai	6 septembre
1er février	7 juin	4 octobre
1er mars	5 juillet	1er novembre
5 avril	16 août	6 décembre

D'adopter le calendrier des séances ordinaires tel que ci-dessus présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-226

7.13 - Audits de conformité adoption du budget et du PTI 2021

ATTENDU que la Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, a transmis la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale.

ATTENDU que ces deux rapports présentent les constatations qui se dégagent de ces missions d'audit ainsi que les recommandations qui ont été jugées appropriées dans les circonstances.

ATTENDU que ceux-ci sont également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publiés sur le site Web de la Commission.

ATTENDU qu'ils doivent être déposés à la première séance du conseil qui suit leur réception, tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

QUE ces rapports ont bien été déposés au conseil municipal;

QU'une copie certifiée conforme de cette résolution, officialisant ce dépôt, soit transmise à Mme Maud Déry, CPA, CGA, directrice de l'expertise et du soutien stratégique en audit.

8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

2021-12-227

8.1 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

D'autoriser Madame Vicky Giguère, directrice générale, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

De confirmer que Madame Nancy Dumas est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Rapport du directeur incendie

- Il y a eu 3 sorties en novembre 1 fausse alerte, une aide pour un accident survenu dans le Rang 3 et 4 et un feu de chalet dans la rue des Érables.

2021-12-228

9.2 - Remboursement frais téléphone cellulaire

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

DE rembourser les frais de cellulaire au même taux que les autres employés au directeur du service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-12-229

9.3 - Achats radios et contrat de service

CONSIDÉRANT que le contrat de service avec Orizon Mobile prend fin le 31 décembre de cette année;

CONSIDÉRANT la désuétude de nos radios.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

De faire l'achat de 5 pagettes Icom et de 3 radios Kenwood en plus des radios pour les camions tel que détaillés sur la soumission présentée par Orizon Mobile au coût de 9005,90\$ plus taxes;

D'autoriser la directrice générale à signer le nouveau contrat de 2 ans pour la fourniture du temps d'antenne avec Orizon Mobile au coût mensuel de 80,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - VOIRIE

10.1 - Rapport du chef d'équipe

11 - LOISIRS ET CULTURE

2021-12-230

11.1 - Modalité d'ouverture du chalet des loisirs pour la période hivernale

ATTENDU QUE la municipalité désire donner accès au chalet des loisirs à tous les citoyens de façon équitable et en toute sécurité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

De faire l'achat d'un système de verouillage à distance des portes au coût de 2700\$ plus taxes tel que proposé par la compagnie Alarme Pro-Tech.

Une caméra supplémentaire sera également installée sur le terrain des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12 - DÉVELOPPEMENT

13 - URBANISME

14 - HYGIÈNE DU MILIEU

15 - VARIA

Monsieur André Boutin demande au conseil municipal la possibilité d'entreposer, dans les locaux de l'édifice, certains articles de l'Église.

Le conseil répond favorablement à cette requête.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-12-231

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

QUE la séance soit levée à 20h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lucie Gagnon
Mairesse

Vicky Giguère
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse